

Occupation des locaux et remises de cours



Prérequis : Pour pouvoir considérer que l'occupation des locaux puisse se faire d'une manière différente en période scolaire qu'en période de congés, il y a lieu de définir ces périodes de congés. C'est le rôle du module [Administration du système : gestion des congés légaux](#).

From:

<https://www.lesahr.be/dokuwiki/> - **LesahrDoc**

Permanent link:

<https://www.lesahr.be/dokuwiki/doku.php/locaux?rev=1502194735>

Last update: **20/06/2021 12:40**

